

Informations importantes aux assurés LAMal avec forme d'assurance particulière

Les assureurs-maladie peuvent proposer des formes particulières d'assurance avec choix limité du prestataire. Cette offre repose sur l'article 99 de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Vous avez opté sciemment pour une forme particulière d'assurance comportant des restrictions et des devoirs supplémentaires; en contrepartie, vous bénéficiez d'un rabais sur la prime de l'assurance des soins ordinaires.

Conformément à l'article 100 OAMal, le changement en faveur d'une autre forme particulière d'assurance ou le retour à l'assurance des soins ordinaires est uniquement possible pour la fin d'une année civile. Cette disposition est également applicable au changement d'assureur.

EGK-Care

Principe:

Vous vous limitez volontairement quant au choix du médecin et vous choisissez un médecin conventionné. Vous consultez celui-ci en premier lieu pour tous les traitements ambulatoires ainsi que pour la prescription de médicaments et de moyens auxiliaires.

Le traitement par d'autres médecins ou hôpitaux nécessite la prescription écrite de transfert par un médecin conventionné; la feuille de transfert doit être immédiatement envoyée à EGK.

Exceptions:

D'autres prestataires peuvent être directement consultés dans les cas suivants:

- pédiatres pour les enfants jusqu'à 12 ans révolus

- examens gynécologiques préventifs
- examens de contrôle durant une maternité y compris la naissance
- un examen annuel chez l'ophtalmologue pour la prescription de supports de vue
- soins dentaires
- séjours de courte durée à l'étranger

Conséquences:

Si vous avez recours à des traitements ambulatoires ou stationnaires hors d'une situation d'urgence ou des exceptions mentionnées, vous devez assumer personnellement les frais qui en résultent.

Lors de situations récurrentes, votre contrat sera transféré en assurance des soins ordinaires.

Nous vous demandons de respecter ces dispositions contractuelles qui constituent la base du rabais de prime par rapport à l'assurance des soins ordinaires.

Nous sommes à votre entière disposition pour d'éventuelles questions.